

Les communes de Nîmes Métropole connaissent régulièrement des inondations provoquant d'importants dégâts.

Ces dernières décennies, ce sont celles du 3 octobre 1988, de 2002, 2005, 2014 et plus récemment de septembre 2021 et 2022 qui ont été marquantes.

Le dispositif Nîm'ALABRI, porté par l'**Etablissement Public Territorial de Bassin Vistre Vistrenque** (EPTB Vistre Vistrenque) et ses partenaires (État, Région, Département, Nîmes Métropole), propose un accompagnement **gratuit et personnalisé** afin de mieux se prémunir des inondations.

Le bureau d'études Mayane a été mandaté exclusivement pour réaliser le **diagnostic gratuit** de votre logement.

Avenue Georges Pompidou Nîmes - 1988

Pour prendre rendez-vous et réaliser un diagnostic ?

☞ Je contacte directement l'équipe Nîm'Alabri qui pourra me renseigner sur ma situation au :

☎ **04 11 93 25 74**

📍 **38 Bd Gambetta, 30000 Nîmes**

@ **inondation@nimalabri.fr**

☞ Je vérifie si je suis concerné sur le site Nîm'Alabri et je fais une demande de RDV en ligne.



? En savoir plus

Vous souhaitez avoir plus d'informations sur le dispositif et le déroulement du diagnostic ? Consultez le site internet !

 www.nimalabri.fr

Opération menée avec le soutien de :

PAPI 3
Bassin versant du Vistre

Partenaires financiers



eptb
Vistre
& Vistrenque

Membres de l'EPTB



Conception et réalisation :  MAYANE - 2023

Nîm'ALABRI

Votre logement est-il préparé à la prochaine inondation ?

Pour le savoir bénéficiez d'un diagnostic gratuit de votre bien

☞ **Informations et rendez-vous :**

@ **inondation@nimalabri.fr**

☎ **04 11 93 25 74**

📍 **38 bd Gambetta
30000 Nîmes**

Diagnostic inondation gratuit
Travaux subventionnés

PAPI 3
Bassin versant du Vistre

eptb
Vistre
& Vistrenque



Pourquoi faire un diagnostic ?



Évaluer l'exposition de mon bien au risque inondation



Savoir réagir en cas d'alerte



Mettre mon foyer en sécurité par la mise en place de mesures de protection structurelles



Limiter les dégâts et leurs coûts



Bénéficier des subventions pour les travaux de protection indiqués au diagnostic



Respecter mes obligations réglementaires

Qui est concerné ?



Tous les propriétaires, locataires et gestionnaires d'habitations situées en zone inondable des communes concernées.



Des solutions adaptées à mon bien !

Exemples de mesures pour une habitation en zone inondable :

- 1 Créer ou aménager une zone refuge
- 2 Installer des batardeaux et occulter les aérations
- 3 Mettre hors d'eau les équipements électriques et sensibles à l'eau
- 4 Installer des clapets anti-retour sur le réseau d'évacuation des eaux usées
- 5 S'équiper d'une pompe afin d'évacuer l'eau



Travaux subventionnés à **85%** sans conditions de revenus et **jusqu'à 100%**.



Le diagnostic en bref

Intervention sur 1 à 2h maximum.

- Visite technique du logement par le diagnostiqueur et le géomètre

Remise du rapport personnalisé en main propre



Gratuit

Entièrement pris en charge par l'EPTB Vistre Vistrenque et ses partenaires financeurs.



Personnalisé

Adapté à ma situation et à mon bien.



Confidentiel

Ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou démarchage commercial / Non transmis aux compagnies d'assurances.



Et la suite ?

Si le diagnostic préconise la réalisation de travaux, le dispositif prévoit un accompagnement complet.

- Conseil sur les devis
- Envoi et suivi des demandes de subventions